



# **Espace Partenaires** Manuel Gestionnaire Partenaire



# Espace Partenaires

Date : 25/03/2022

Manuel Gestionnaire Partenaire

### Contenu

I-	Intr	oduction3
11-	Séle	ection de l'organisme d'assurance maladie3
	1.	Conventionnement à venir4
	2.	Conventionnement en cours4
	3.	Conventionnement en cours avec une date de fin se terminant dans moins de 30 jours4
-	Pag	e d'accueil5
	1.	La Top barre6
	2.	Le bandeau central
	2.1	Le logo Espace Partenaires6
	2.2	L'organisme sélectionné6
	2.3	La personne connectée7
	3.	Le bandeau de menu
IV-	Ges	tion des comptes « Technicien Partenaire »8
	1.	Création de comptes8
	2.	Affichage des comptes 11
	2.1	Modification de compte11
	2.2	Inactivation de compte
	2.3	Ré-activation de compte14



# I- Introduction

Ce manuel est à destination des personnes désignées comme « Gestionnaire Partenaire » au sein de leur structure Partenaire.

Les « Gestionnaires Partenaire » sont créés dans l'applicatif par l'organisme d'Assurance Maladie avec lequel vous êtes conventionné.

Le nombre de « Gestionnaire Partenaire » actifs par structure est fixé à 5 maximum en fonction de la taille de votre structure. C'est l'organisme d'Assurance Maladie qui vous communiquera le nombre maximum de gestionnaires Partenaire correspondant à votre structure.

Les « gestionnaires Partenaire » ont pour mission d'administrer les comptes « Techniciens Partenaire » de leur structure.

Les « Techniciens Partenaire » sont quant à eux les personnes habilitées à formuler des demandes d'Offres De Services (ODS) sur le portail Espace Partenaires et à en assurer le suivi.

Ce manuel traite les fonctionnalités d'Espace Partenaires à partir de la sélection de l'organisme d'Assurance Maladie. Les fonctionnalités en amont sont traitées dans le manuel « EP Manuel utilisateur FO\_Activation de compte ».

## II- Sélection de l'organisme d'assurance maladie

L'applicatif propose les organismes avec lesquels vous avez conventionnés, par liste déroulante. L'organisme sélectionné par défaut est celui de la <u>dernière connexion</u> s'il existe :

Sélectionner l'organisme sur leque vous connecter.	l vous souhaitez
CPAM GIRONDE	~
Valider	

Si aucun organisme n'a été sélectionné précédemment, le choix reste sur "Sélectionner un organisme".

Sélectionner l'organisme sur lequel vous so	uhaitez
vous connecter.	
Sélectionner un organisme	~
Valider	



Les organismes affichés sont ceux pour lesquels :

- un conventionnement est à venir avec votre structure,
- un conventionnement est en cours avec votre structure.

NB : sont signalés en rouge + un astérisque les organismes relevant d'une situation particulière

Sélectionner l'organisme sur lequel vo vous connecter.	us souhaitez
Sélectionner un organisme	~
Sélectionner un organisme	
CPAM GIRONDE	
CPAM COTE D'OPALE	
CPAM LOT ET GARONNE *	
CPAM DORDOGNE	

#### 1. Conventionnement à venir

L'organisme d'assurance maladie s'affiche. Vous pouvez sélectionner cet organisme et créer vos techniciens Partenaire par anticipation. Attention toutefois, les techniciens Partenaire pourront créer des demandes uniquement lorsque le conventionnement aura débuté.

#### 2. Conventionnement en cours

L'organisme d'assurance maladie s'affiche. Vous pouvez sélectionner cet organisme et gérer vos techniciens Partenaire.

# 3. Conventionnement en cours avec une date de fin se terminant dans moins de 30 jours

L'organisme d'assurance maladie s'affiche en rouge suivi d'un astérisque.



Sélectionner l'organisme et cliquer sur valider



Un message d'alerte s'affiche vous indiquant de vous rapprocher de l'organisme d'assurance maladie :



Cliquer sur « Continuer », la page d'accueil s'affiche.

Vous pouvez gérer vos techniciens Partenaire jusqu'à la date d'échéance du conventionnement.

# III- Page d'accueil

Kirossemble, proteger chacun	ameli.fr   Manuel utilisateur
Gestion des comptes	
Bienvenue sur <i>Espace</i> partenaires.	





#### 1. La Top barre



2 accès possibles par un simple clic :

- le site ameli.fr
- le manuel utilisateur

#### 2. Le bandeau central



#### 2.1 Le logo Espace Partenaires



Le logo « Espace Partenaires » vous permet à la fois d'identifier l'application sur laquelle vous êtes connecté(e) et de revenir à la page d'accueil à tout moment lors de votre navigation, en cliquant dessus.

#### 2.2 L'organisme sélectionné



L'organisme sélectionné lors de la connexion s'affiche dans le bandeau central. Ainsi vous pouvez vérifier à tout comment que vous êtes connecté(e) sur le bon organisme d'Assurance Maladie.

Un clic sur l'organisme sélectionné vous permet de changer facilement d'organisme si vous bénéficiez d'une convention avec plusieurs organismes d'Assurance Maladie.



Ainsi s'affiche le menu vous permettant de sélectionner un autre organisme :



Sélectionner un autre organisme sur lequel vous souhaitez vous connecter :



Puis cliquer sur « Valider ».

Vous arrivez alors sur la page d'accueil du nouvel organisme sélectionné :



#### 2.3 La personne connectée

Les coordonnées de la personne connectée s'affichent dans le bandeau central.

Un clic sur le logo vous vous « PRENOM ET NOM » vous permet d'accéder à votre fiche d'identification.

La fiche d'identification reprend :

- Vos PRENOM et NOM
- Votre structure d'appartenance

$\otimes$
PAUL FORT
👫 LES RESTOS DU COEUR
Se déconnecter

Elle vous permet également de vous déconnecter d'Espace Partenaires en cliquant sur « Se déconnecter ».



#### 3. Le bandeau de menu

Gestion des comptes

Le menu « Gestion des comptes » vous permet d'accéder à l'administration des comptes « Technicien Partenaire ».

Cette fonctionnalité est développée en détail dans le chapitre suivant.

# IV- Gestion des comptes « Technicien Partenaire »

Le menu Gestion des comptes permet de gérer les comptes « Technicien Partenaire » de votre structure.

Ainsi vous pouvez créer, modifier, inactiver et ré-activer les comptes de vos collaborateurs.

L'objectif final étant bien sûr d'autoriser ou d'interdire l'accès à Espace Partenaires pour vos collaborateurs.

Un nombre maximal de comptes techniciens partenaires actifs est autorisé par structure. Ce nombre vous est communiqué par l'organisme d'assurance maladie au travers de la convention que vous avez signée. Vous ne pourrez pas bénéficier davantage de comptes actifs que le nombre défini sur la convention. En effet, l'applicatif ne permettra plus la création de nouveaux comptes une fois la limite atteinte, le bouton « Ajouter un technicien » ne s'affichera plus.

#### 1. Création de comptes



Un formulaire de création contenant 7 intitulés s'affiche : Les champs précédés d'un astérisque\* sont obligatoires



Gestion des comptes			
		Sélectionner la civilité	
Ajouter un compte technicien		Sélectionner la civilité	
Civilité *	<b></b>	Madame	
Sélectionner la civilité	~	Monsieur	
Nom patronymique	Nom usuel		
30 caractères max (accepté alpha, espace, tiret)	30 caractères i	max (accepté alpha, espace, tiret)	
Prénom *	Fonction *		
20 caractères max (accepté alpha, espace, tiret)			
Téléphone *	Adresse mail *		
XCXXXXXXX	@		
Annuler	V	ALIDER	

Remplissez les différents champs :

- **Civilité\*** : sélectionner Madame ou Monsieur
- Nom patronymique : indiquer le nom de naissance
   30 caractères maximum; Caractères acceptés : alpha + les caractères spéciaux suivants (apostrophe, tiret, espace)
- Nom usuel : indiquer le nom marital
   30 caractères maximum; Caractères acceptés : alpha + les caractères spéciaux suivants (apostrophe, tiret, espace)

La saisie des champs « **Nom** » se transforme en majuscules

NB : Le remplissage d'au moins un des 2 champs « **Nom** » est obligatoire.

 Prénom \*: indiquer le prénom
 20 caractères maximum; Caractères acceptés : alpha + les caractères spéciaux suivants (apostrophe, tiret, espace)

La saisie du champ « **Prénom** » se transforme en :

- Majuscule pour la 1<sup>ère</sup> lettre
- Minuscules pour les lettres suivantes
- **Fonction** \*: indiquer la fonction 20 caractères maximum
- **Téléphone\*** : indiquer le N° de téléphone 14 caractères : 10 caractères numériques et 4 points (1 point entre chaque numéro de 2 chiffres)
- Adresse Mail\* : indiquer l'adresse mail (+@+.+extension)



Ajouter un compte technicien	
Civilité *	
Madame	~
Nom patronymique	Nom usuel
PICHON	30 caractères max (accepté alpha, espace, tiret)
Prénom *	Fonction *
Maryse	Bénévole
Téléphone *	Adresse mail *
07.00.00.00.00	maryse.pichon@assurance-maladie.fr
Annuler	VALIDER

Cliquer sur « Valider »

Un message s'affiche :



En parallèle, le «Technicien Partenaire» que vous venez de créer reçoit immédiatement un mail l'invitant à activer son compte et créer son mot de passe :

Bienvenue sur Espace Partenaires				
Bonjour Maryse PICHON, Vous avez été désigné technicien partenaire pour votre structure. A cet effet, votre compte TECHNICIEN partenaire est créé afin de vous connecter à « Espace Partenaires » en toute sécurité. Ce compte est nominatif. Lors de votre connexion, votre identifiant est :				
m.pichon				
Nous vous invitons à créer votre mot de passe via le lien ci-dessous. Créer mon mot de passe				
Bien cordialement.				
Votre conseiller Assurance Maladie.				

NB : La création de comptes «Technicien Partenaire » peut être anticipé avant le début effectif de la convention, sous réserve que le conventionnement ait été enregistré au préalable par l'organisme d'Assurance Maladie dans l'applicatif.



#### 2. Affichage des comptes

Après avoir cliqué sur le menu Gestion des comptes , la liste des comptes « Technicien Partenaire » de votre structure s'affiche avec plusieurs informations :

	0	Monsieur CHAUSSON Victor v.chausson2 07.00.00.00.00	ပ္ကြ bénévole ၊ victor.chausson@assurance-maladie.fr	Bouton booléen vert = compte actif
Civilité + Nom + pré	nom	•••	Modif	
Idontifiant do	Do	Madame PICHON Maryse	G Bénévole <	Fonction
connexion		₩ 07.00.00.00.00	maryse.pichon@assurance-maladie.fr ← Modifi	Adresse mail
Téléphone				

Les comptes ACTIFS sont de couleur verte, positionnés en premier et classés par alpha.

#### 2.1 Modification de compte

La modification de compte est accessible à partir de l'affichage des comptes « Technicien Partenaire » via le bouton « Modifier » :

Do	Madame PICHON Maryse	
Ď	e m.pichon	♀ Bénévole
	07.00.00.00	Maryse.pichon@assurance-maladie.fr
		Modifier

Après avoir cliqué sur ce bouton en face du compte que vous souhaitez modifier, le formulaire de modification de compte s'affiche.

Vous pouvez modifier tous les champs :



Modifier un compte technicie	n				
Civilité *					
Madame	~				
Nom patronymique		Nom usuel		m	
PICHON		MARTIN	<		Ajout nom marital
Prénom *		Fonction *			
Maryse		Bénévole			
Téléphone *		Adresse mail *	*		
06.00.00.00		maryse.pic	chon@assuranc	e-maladie.fr	
Changement de N° de téléphone	Annuler				

Pour cet exemple, l'ajout d'un nom marital et le changement du numéro de téléphone ont été effectués Cliquer sur « VALIDER »

Un message s'affiche : les 2 changements ont bien été pris en compte :

	Monsieur CHAUSSON Victor V.chausson2 07.00.00.000	♀ bénévole victor.chausson@assurance-maladie.fr Modifier
entifiant inchangé	Madame MARTIN Maryse	♀ Bénévole ⊠ maryse.pichon@assurance-maladie.fr Modifie

NB : Vous noterez toutefois que l'identifiant de connexion du « Technicien Partenaire » est inchangé malgré le changement de nom.



#### 2.2 Inactivation de compte

0	Monsieur CHAUSSON Victor	
ă	e v.chausson2	☐ bénévole
	07.00.00.00	🖂 victor.chausson@assurance-maladie.fr
0	Madame MARTIN Maryse	
ă	e m.pichon	☐ Bénévole
		marvse.pichon@assurance-maladie.fr

L'inactivation de compte est accessible à partir de l'affichage des comptes « Technicien Partenaire » via

Se positionner sur le bouton booléen du compte « Technicien Partenaire » que vous souhaitez inactiver

Puis glisser le bouton vers la gauche



Un message de confirmation s'affiche :



Cliquer sur « OUI »

L'affichage des données du compte « Technicien Partenaire » passe de vert à gris : le compte est inactivé.

Ce compte « INACTIF » apparaît en bas de la liste des techniciens





NB : L'inactivation d'un compte « Technicien Partenaire » est impossible si UN SEUL compte est présent. En effet, le bouton booléen présent sur le seul compte restant « madame Martin Maryse » n'est pas

fonctionnel

Il convient au préalable de créer le nouveau compte technicien puis d'inactiver le compte du technicien que l'on souhaite retirer.

#### 2.3 Ré-activation de compte

La ré-activation de compte est accessible à partir de l'affichage des comptes « Technicien Partenaire »

Gironde

adie

0	Madame MARTIN Maryse	
ŏ	e m.pichon	☐ Bénévole
	66.00.00.00	🖂 maryse.pichon@assurance-maladie.fr
		Modif
0	Monsieur CHAUSSON Victor	C
ŏ	e v.chausson2	$\bigcirc$ bénévole
	07.00.00.00	🖂 victor.chausson@assurance-maladie.fr

Se positionner sur le bouton booléen du compte « Technicien Partenaire » que vous souhaitez réactiver

puis glisser le bouton vers la droite



Un message de confirmation s'affiche :

Êtes-vous sûr de vouloir réac	tiver ce c	compte?
	OUI	NON

#### Cliquer sur « OUI »

Une fenêtre s'ouvre alors, vous demandant de préciser le motif de réactivation, puis cliquer sur « VALIDER » :

Préciser le motif de réactivation	* (5000 cara	ctères maximum)	
Retour d'absence de longue durée			
			ji.
ANNULER		VALIDER	

Le compte de nouveau « ACTIF » apparaît en vert dans la liste et s'est reclassé par ordre alphabétique avec les comptes actifs :

0	Monsieur CHAUSSON Victor	
Ŏ	Sv.chausson2	♀ bénévole
	07.00.00.00	🖂 victor.chausson@assurance-maladie.fr
		Modifier
0	Madame MARTIN Maryse	
Ď	e m.pichon	Bénévole
	6.00.00.00	Maryse.pichon@assurance-maladie.fr
		Modifier

En parallèle, le «Technicien Partenaire» dont vous venez de ré-activer le compte reçoit immédiatement un mail l'invitant à créer un nouveau mot de passe :



Bienvenue sur Espace Partenaires	
Bonjour Victor CHAUSSON, Votre compte en tant que technicien partenaire est réactivé pour votre structure. Votre identifiant reste inchangé :	
v.chausson2	
En revanche, nous vous invitons à créer un nouveau mot de passe via le lien ci-dessous. Créer mon mot de passe	
Bien cordialement.	
Votre conseiller Assurance Maladie.	

